



Crédit photo : : © Bertrand Duport

Compte-rendu de l'atelier EUCC-France Catalogne

18 et 19 juin 2026

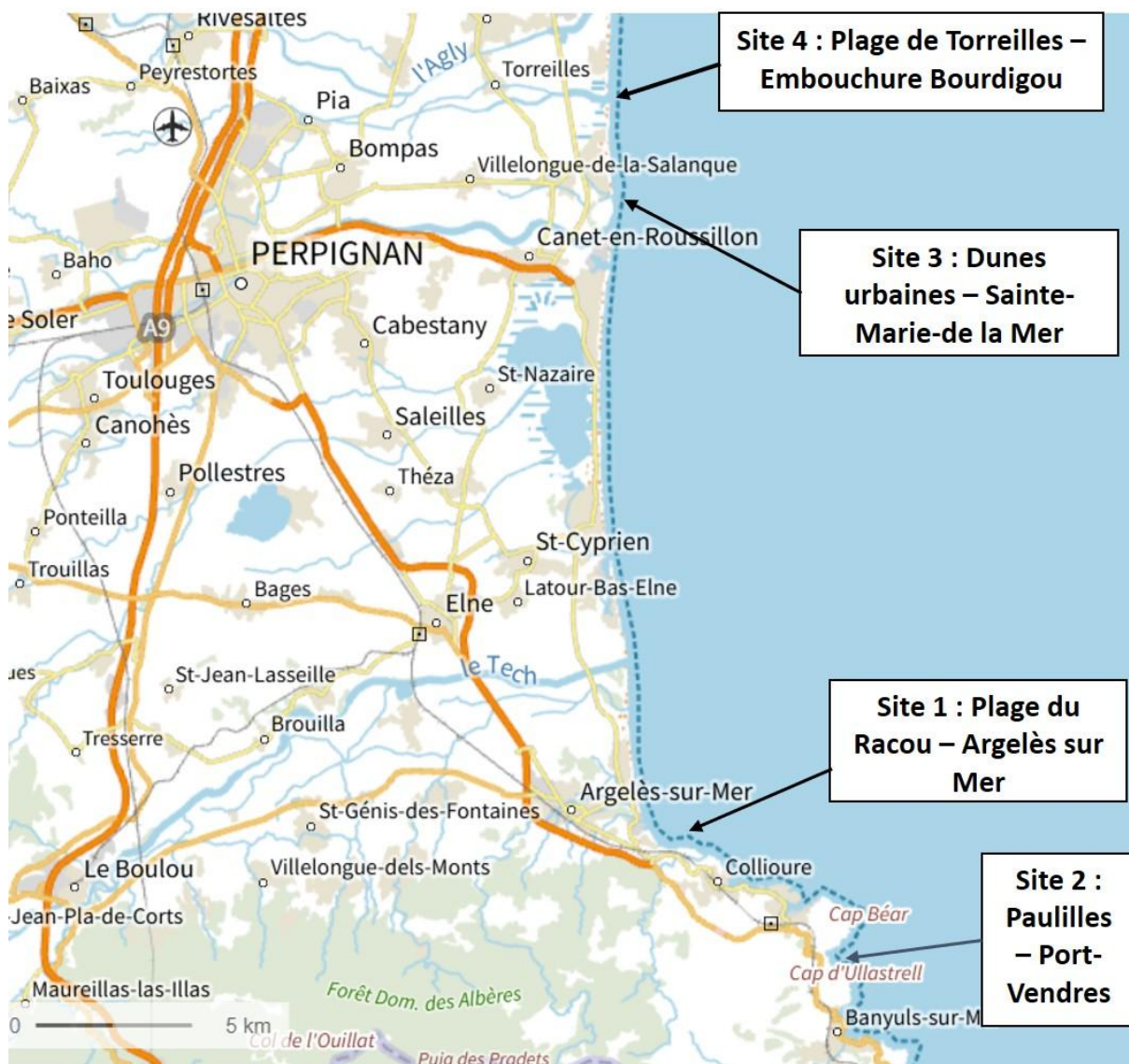
Compte-rendu rédigé à partir des notes de Christine Lair



Ce **42ème atelier EUCC-France**, a réuni une cinquantaine de personnes sur la côte catalane. Il a été conçu et organisé en partenariat étroit avec le Bureau de recherches géologiques et minières (**BRGM**), l'observatoire de la côte sableuse Catalane (**Obscat**), l'observatoire de la côte rocheuse catalane (**ObsRoc**) et **l'Université de Perpignan** sous la coordination scientifique de **Eric Palvadeau**. Cet atelier a bénéficié de la subvention du Ministère de la Transition Ecologique (Direction de l'eau et de la biodiversité, DGALN).

Ce compte-rendu a été rédigé à partir des notes de Christine Lair (vice-présidente d'EUCC-France) et les photos sont de Bertrand Duport et Christine Lair.

JOURNEES DE TERRAIN : SITES VISITES



8h : rendez -vous à la gare routière de Perpignan (bus jusqu'au port d'Argelès-sur-mer).

Jean-Philippe Lacoste, président, accueille les participants en rappelant que c'est la première fois qu'un atelier EUCC-France est organisé sur le littoral catalan et il s'en réjouit. Il remercie Éric Palvadeau, du BRGM Occitanie d'avoir organisé ces journées, en partenariat avec ses collègues des 2 Observatoires de la cote catalane, l'Université de Perpignan et le parc naturel marin.

Il présente rapidement le contexte de ce littoral qui s'étend du Cap Leucate à la frontière espagnole, territoire avec une dualité marquée entre la côte rocheuse et la côte sableuse ; du cap Leucate jusqu'au Racou, c'est une cote sableuse et lagunaire, vulnérable à l'érosion et à la submersion marine, d'autant plus qu'elle connaît depuis les années 60, une urbanisation touristique dense et proche des plages (Mission Racine). Du Racou à Cerbère, la côte rocheuse est globalement protégée contre la submersion marine mais elle est exposée aux éboulements et à l'érosion des falaises (plages de poche de Collioure et de Paulilles). *cf. livret guide p 5 et 6.*

Il annonce le programme de la matinée consacrée à la côte rocheuse : l'arrêt au Port d'Argelès-sur-Mer donnera lieu à un parcours nautique permettant d'observer la plage du Racou puis l'anse et le site de Paulilles, avec la chance d'une météo très favorable. Il précise qu'il n'est plus possible de parcourir le sentier littoral impacté par des éboulements qui seront visibles de la mer, rendant très explicite la situation actuelle de cette côte.

Il ajoute que le livret guide réalisé en amont par les intervenants donne de nombreuses informations sur les visites de la journée et regrette sa mise en ligne tardive mais souligne qu'il reste consultable sur le site d'EUCC et apporte des informations complémentaires à celles données sur le terrain.

Puis il donne la parole à Éric Palvadeau qui présente les deux observatoires de la côte catalane. L'Observatoire de la côte sableuse catalane ou Obscat, créé en 2013 constitue un outil de connaissance et d'aide à la décision, à l'échelle pertinente de l'unité hydro-sédimentaire entre Le Racou (Argelès-sur-Mer) et le Cap Leucate au nord, soit un linéaire de 44 kms de côte, 70 000 habitants à l'année mais une population multipliée par dix l'été, ce qui accroît inévitablement la vulnérabilité des côtes. Il s'agit alors de concilier les objectifs de protection environnementale et les enjeux économiques liés au tourisme par une planification territoriale adaptée.

L'Obscat a pour mission d'observer l'évolution du littoral par des campagnes de mesures sur le terrain et de mutualiser l'information recueillie (*cf. livret guide p 8*).

Il précise qu'il ne s'agit pas d'une structure administrative mais le fruit de partenariats entre experts scientifiques, du BRGM, de l'Université de Perpignan, de l'EID Méditerranée, de l'association Sable Vague Environnement, et les institutionnels territoriaux porteurs des politiques de gestion du littoral de la côte sableuse catalane ; à savoir : la commune de Leucate au nord, Perpignan Méditerranée Métropole (PMM, dont les communes de Canet en Roussillon, Torreilles et Sainte-Marie-la-Mer où nous serons cet après-midi), la Communauté de communes Sud-Roussillon (CCSR, dont la Commune de Saint-Cyprien, unique commune littorale), la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibérès (CCACVI, comprenant notamment Argelès-sur-Mer).

L'originalité du partenariat global de l'ObsCat repose sur le fait que PMM rassemble et porte à elle seule le financement de l'ensemble du projet pour le compte des collectivités adhérentes, jouant ainsi le rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée auprès des collectivités adhérentes. Elle

passé également les conventions de partenariat scientifique pour la réalisation des études et suivis scientifiques de l'ObsCat.

L'Aurca, Agence d'urbanisme catalane, assure l'animation de ces partenariats et donc de l'ObsCat et fait le lien entre les maîtres d'ouvrage que sont les collectivités, les structures scientifiques qui réalisent les suivis et les études scientifiques, et les structures qui financent. A ces fins, c'est elle qui prépare, convoque, organise et anime les Comités de pilotage et comités techniques de l'ObsCat.

Outre les fonds propres des collectivités adhérentes, les financements sont apportés par la Région Occitanie (fonds propre, FEDER), le Plan Littoral 21 (Etat et Région), le Conseil départemental des Pyrénées Orientales, le parc naturel marin du Golfe du Lion (via l'Office Français de la Biodiversité) et la Fondation Famille Pla.

Les gestionnaires territoriaux ont tous pour objectif de maintenir une côte résiliente. L'ObsCat leur apporte les connaissances, l'appui et l'expertise scientifique, et les préconisations de gestion nécessaires. Il assure la collecte et la mutualisation des données, la mise en cohérence des actions de gestion, le partage des connaissances, l'organisation de groupes de travail thématiques et techniques, la sensibilisation des instances sur l'état des lieux, les diagnostics réalisés et les scénarios d'évolution du littoral, afin de les aider à construire les stratégies locales (cf. *le livret guide p.7 et suivantes*).

Pour le prochain cycle de trois ans (2026-2028), l'Obscat va s'ouvrir vers des thématiques socio-économiques et socio-démographiques pour nourrir la réalisation de ces stratégies locales. Il fait partie du réseau national des Observatoires (RNOTC), en lien avec la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.

Depuis 2025, un nouvel Observatoire, le « petit frère » de l'ObsCat ; **l'ObsRoc, complète le dispositif** puisqu'il s'intéresse aux côtes à falaises et aux plages de poche de la côte rocheuse ; il sera présenté par François -Xavier Hallé (responsable Risques littoraux-ObsROC-Gemapi au sein de la CCACVI).

Le bus arrive au port d'Argelès-sur-Mer. Embarquement des participants sur le bateau Marilou où nous rejoignent les différents intervenants.

1^{er} site observé depuis la mer : la plage du Racou, Argelès-sur-Mer

Du bateau, **Raphael Certain du Laboratoire CEFREM** (Université de Perpignan), commente le paysage et rappelle l'évolution historique de celui-ci-, (*cf le livret guide p.11 à 17*). Dans un environnement dominé par une crête rocheuse de verdure, on aperçoit une plage avec une forte pente qui tombe à pic dans la mer. Il s'agit de la terminaison sud de la cote sableuse qui se poursuit par une côte rocheuse vers laquelle nous nous dirigeons. Cette petite plage exposée lors des tempêtes d'Est recevait une dérive sédimentaire provenant du nord (en résultante) avant la construction du port. Elle fonctionne depuis sa construction à la manière d'une plage de poche. La rivière Massane, qui resurgit aujourd'hui par l'embouchure du port, a joué un rôle prépondérant dans l'évolution de cette plage avant la construction du port. Celle-ci était plus large dans les années 1950 ce qui peut expliquer l'essor de constructions, dans une période économique favorable. Actuellement, l'érosion est visible en dépit des rechargements en sable effectués et peut résulter de la mise en place d'un épi expérimental en 1964 et de la construction du port d'Argelès-sur-Mer. La présence de fonds rocheux favorise également le départ du sable vers le sud. Il semblerait que le fonctionnement soit assez complexe et non uniforme ; avant, les phases d'accrétion et de recul alternaient, désormais et

depuis la construction du port du Racou, la plage a des profils contrastés « *l'arrivée des sédiments depuis le nord est perturbée et déviée vers le large où on note une vaste excroissance sableuse en profondeur* ».



Plage du Racou

Christine Lair l'interroge sur l'urbanisation de cette plage et son devenir. Il répond que les maisons du Racou sont posées sur le sable et menacées pour certaines par l'érosion marine. Les maisons de pêcheurs datant des années 1925-1943 ont en partie été détruites pendant l'occupation allemande car on craignait un débarquement au niveau de cette plage.

Eric Palvadeau confirme qu'il est difficile de se projeter à moyen terme sur l'évolution de cette plage. Toutefois des préconisations ont été faites par les experts de l'Obscat, pour l'entretien de la plage. Jusqu'en 2023, le nettoyage mécanisé de cette plage aggravait l'érosion ; depuis, il a été mis fin à l'utilisation d'engins de chantier qui réalisaient des monticules de sable pour protéger les habitations des coups de tempêtes d'hiver. Un ré-ensablement de la plage du Racou par les sables du chantier de restauration du port d'Argelès-sur-Mer a également été mené et les effets cumulés avec l'arrêt de l'entretien mécanisé sont « déjà évidents avec une végétation qui reprend vie en haut de plage » (cf. p17).

Le gestionnaire Gemapien, François-Xavier Hallé, ajoute que la problématique du Racou est double car outre l'érosion, la vulnérabilité à la submersion marine est présente sur ce site et menace, en cas de fortes houles, le parking et les habitations en première ligne. Une nouvelle cartographie du PPR de la commune est en cours incluant la submersion marine.

François-Xavier Hallé, animateur de l'ObsRoc, se présente : il est ingénieur Risques littoraux, agent de la communauté de communes CCACVI depuis 2010, en charge du SIG et désormais de la compétence Gemapi. Il indique que dès les premiers rochers délimitant le Racou, on entre dans une nouvelle unité sédimentaire sur près de 40 kms, délimitée par la Côte Vermeille, répartie sur les communes d'Argelès-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer et Cerbère.

Il explique que la **création de l'ObsRoc** a suivi les résultats d'une étude de projection de l'évolution du trait de côte à l'horizon 2050 menée en 2023 sur les 26 criques les plus importantes du périmètre actuel de l'Observatoire. Le constat est sans appel : 80% des criques sont en érosion avec un recul du trait de côte d'un rythme de 30 à 50 cm /an.

Cette étude a mis en lumière la vulnérabilité des ouvrages de protection, des zones humides et des sentiers de randonnée. Depuis 2023, afin de tenir compte de la dangerosité de la fréquentation de ces lieux très prisés, les criques sont interdites d'accès par arrêté municipal entre la plage de Portails et la plage de l'Ouille : il a fallu faire des actions de communication sur la fragilité de la falaise, des glissements ayant été recensés et d'autres ayant eu lieu encore récemment (cf. vues aériennes du livret guide p. 19 à 20). Quatre années de sécheresse suivies d'un hiver pluvieux ont produit de nouveaux dégâts sur le sentier du littoral et affecté la

sécurité des promeneurs ; une rupture dans le cheminement s'est faite sur le secteur le plus emprunté par les touristes entre Banyuls et Cerbère, sur la partie finale du sentier.

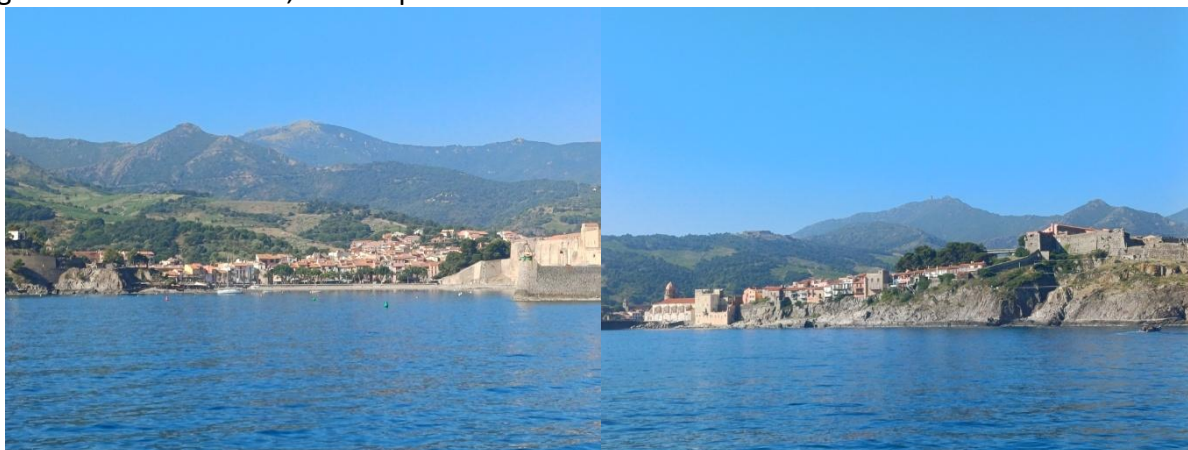


Eboulement au droit du camping

Depuis la mer, ces éboulements sont très visibles et il est même inquiétant de voir des randonneurs marcher au-dessus de zones d'éboulements. Le sentier n'est pas réouvert en totalité mais le danger vient aussi de ceux qui passent en kayaks en dessous des rochers. François-Xavier Hallé ajoute que des chantiers sont menés pour arracher les griffes de sorcière (*Carpobrotus*), végétation invasive qui s'infiltré et fragilise la paroi rocheuse et masque l'état réel de la falaise.

L'ObsRoc réalise des diagnostics de vulnérabilité et sensibilise élus et grand public aux enjeux de préservation du sentier et de sécurité des randonneurs. Pour le gestionnaire, la problématique est majeure car il faut absolument concilier l'attractivité forte de ces paysages magnifiques et la sécurité des usagers.

Le bateau arrive au niveau de Collioure, site élu « plus beau village de France », construit sur une falaise et première commune à être inscrite sur le décret liste des communes soumises à l'érosion côtière. Port-Vendres a été intégrée en 2026. Certains participants de l'atelier s'étonnent de voir de nouvelles constructions en cours sur les falaises que le bateau longe car elles semblent déjà fragilisées. La commune n'a pas délégué sa compétence d'urbanisme et gère en direct son PLU, est-il répondu.

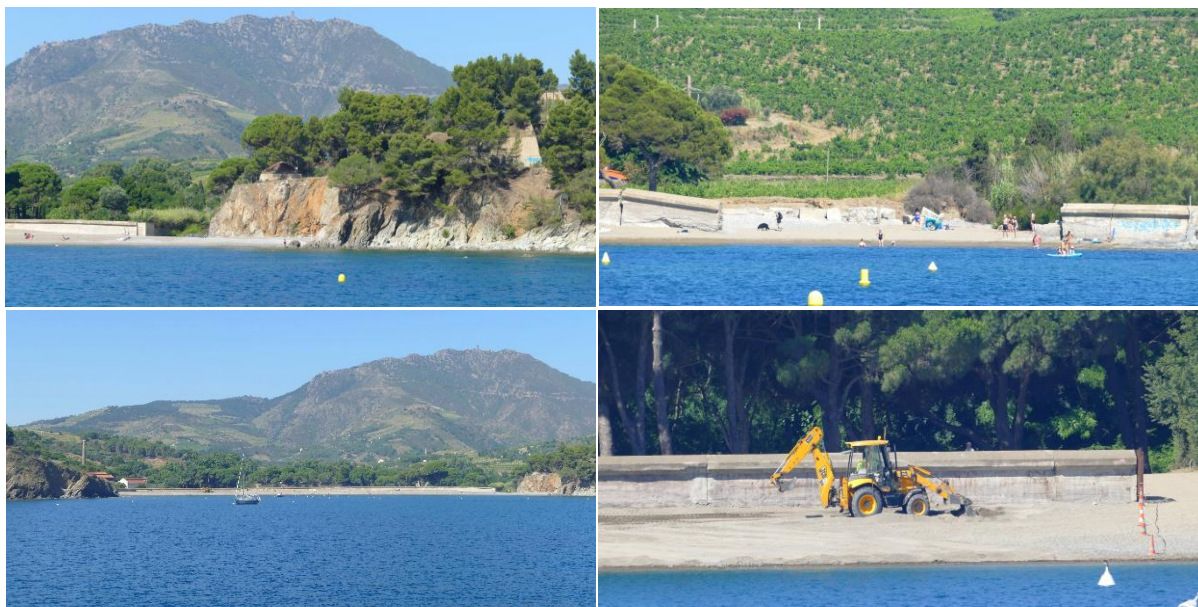


Collioure

Une discussion s'ensuit sur la responsabilité des ouvrages de protection et les difficultés à déterminer les véritables responsables car il y a de nombreux propriétaires des digues et clôtures de propriété.

2^{ème} site : Paulilles, Port-Vendres

Florence Dessales du Conservatoire du Littoral commente la vue que l'on a vers la grande anse de Paulilles qui abrite plusieurs plages et où l'on aperçoit un mur de protection à l'origine militaire. Il devait protéger de tout débarquement et a été érigé en plus du système de batterie d'artillerie dont on voit encore certains vestiges.



Anse de Paulilles

Ce site grandiose était aussi un **site stratégique qui abritait une usine de fabrication d'explosifs, construite par Alfred Nobel, inventeur de la dynamite**, pour répondre aux besoins croissants d'explosifs au 19^{ème} siècle et l'usine a fonctionné pendant plus d'un siècle. Il fallait donc la sécuriser et le mur, aujourd'hui ouvert par endroits sur la plage, fermait l'accès par la mer. L'ancienne usine est transformée en musée et présente un aperçu du passé industriel de Paulilles.

Ce site est composé de 3 criques, la crique Bernardi, celle dite de l'Usine et la crique du Fourat. *« Elles n'ont pas la même orientation et montre une dynamique d'érosion variable d'un site à l'autre. Entre chaque crique, des éperons rocheux s'avancent vers la mer. »* cf. livret guide p.22, 23,24. Il s'agit d'un des rares endroits de la côte rocheuse à bénéficier d'une côte basse.

Le site, après une histoire périlleuse (projets immobiliers heureusement empêchés par la mobilisation de la population locale), est devenu en 1998 la propriété du Conservatoire du littoral, sous la gestion du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales. L'Anse de Paulilles devrait être intégrée au périmètre de la Réserve Marine de Cerbère-Banyuls qui s'étendra jusqu'au Cap Béar.

« Nous sommes face à un site qui a connu une reconversion pour passer d'un site industriel à un site touristique, accessible au public (plages), entre 1984 et 2008. Il va devoir trouver une stratégie d'adaptation au recul du trait de côte et à la montée du niveau de la mer ». Une nouvelle recomposition spatiale est à inventer pour ce site.

Le mur construit pour interdire l'accès à l'usine devient, par défaut, un ouvrage de défense contre la mer mais il a subi de nombreux affaissements et il ne garantit pas la protection des espaces attenants. On voit qu'il s'est affaissé en plusieurs endroits, ce qui rend dangereux certaines parties de la plage Bernardi qui n'appartient pas au Conservatoire du littoral (cf. p.24). Sur la plage, un accès aux visiteurs est rendu possible par l'ouverture d'un portail fermé le soir mais laissé ouvert lors des fortes houles. Des amas de sable se forment au pied du mur, au moment des grandes tempêtes et les sables sont projetés au-delà du mur. S'il n'y avait pas de mur, le sable irait naturellement à l'arrière et il est évident que le mur perturbe le fonctionnement naturel de la plage. Actuellement, un bulldozer égalise le sable et le répartit sur toute la plage. **La question du devenir de ce mur est posée.**

François Xavier Hallé n'a pas de position arrêtée sur ce mur mais il doit raisonner en « gemapien » et en responsabilité. La problématique est celle de définir à partir de quand l'ouvrage est plus dangereux qu'utile. Même la plage de l'usine a été affectée cet hiver par un glissement de terrain et finalement les 3 criques sont impactées par l'évolution du site. Des barrières ont été posées sur la plage pour en interdire l'accès mais il est très difficile d'empêcher les visiteurs de s'approcher.

Florence Dessales évoque l'effondrement de la falaise il y a une dizaine d'années et l'installation, dans ce site classé d'un grillage qui maintient en partie les rochers. L'intervention a été efficace mais elle souligne la difficulté de trouver des solutions à l'échelle du Cap sud. Des vignes que l'on aperçoit de la mer ont perdu des parcelles de Clos Paulilles. Elle invite les participants à aller voir le site réaménagé avec un jardin botanique, un musée chantier de construction navale et les vestiges de l'ancienne usine Nobel afin d'avoir une approche plus complète de cette anse de Paulilles, site emblématique.

L'enjeu est de trouver un tracé alternatif au sentier littoral dans cette partie rocheuse en tenant compte des effondrements, des infrastructures existantes (tuyaux, bâtiments) en bord de falaise.

Arrivée du bateau à Port Vendres et transfert en bus pour le déjeuner à Sainte-Marie-la-Mer, au restaurant El Pica Pica, en bord de mer.

3^{ème} site : les dunes urbaines de Sainte-Marie-La-Mer

Accueil d'Edmond Jorda, maire réélu de la commune, conseiller communautaire et élu référent « trait de côte » de Perpignan Métropole Méditerranée (PMM), heureux de l'intérêt porté par des scientifiques à cette plage emblématique de la Côte catalane, dont il expose les enjeux et les mesures prises pour la protéger face à l'érosion. La commune a 5 300 habitants à l'année, avec un centre historique situé à 1,5 km de la plage, et une petite station balnéaire familiale bordée de vastes espaces naturels. Le front de mer urbanisé est coincé entre un trait de côte en recul, une plage qui se réduit en largeur et un rétro-littoral exposé aux inondations et aux submersions marines (livret guide p.25 et suivantes)



Sainte-Marie-de-la-Mer

Il fait un petit rappel historique pour expliquer ce que l'on voit aujourd'hui : depuis les années 2000, les plages de Sainte-Marie-la-Mer étaient rechargées annuellement et les ouvrages de défense étaient confortés (épis, brise-lames et digues installés après la création du Port de Canet) ; le cordon dunaire, qui sert de digue naturelle, était restauré régulièrement. La pose de ganivelles date seulement de 2021 après la forte tempête de 2014 qui a endommagé le « baladoir », la promenade du bord de mer.

Le maire reconnaît avoir beaucoup appris auprès des scientifiques de l'Obscat et s'est engagé, avant la fin de son mandat, à penser le littoral de demain en envisageant un nouveau modèle de tourisme. Le parking actuel sera déplacé en retrait du bord de mer et ne sera plus gratuit afin de financer les dépenses d'aménagement des voiries. Beaucoup d'arbres ont été plantés et il y aura de nouvelles espèces, autres que des palmiers. Il souhaite un accueil plus qualitatif des visiteurs et des travaux sont déjà entrepris en ce sens pour désimperméabiliser les sols et limiter les inondations, recréer un baladoir plus à l'intérieur des terres et faire en sorte que ce site soit la vitrine de ce que l'on peut faire au titre de la recomposition spatiale du littoral balnéaire. Il résume son projet : renaturer le baladoir, restaurer le cordon dunaire et réensabler pour recréer un système plage/dune équilibré et éloigner les voitures, sans fermer la plage au public.

Ce secteur est un des sites pilotes de la thèse d'Anne D'Hermey (UPVD/Aurca) cf. page 26).

Jean-Philippe Lacoste lui répond que la commune de Sainte-Marie-la Mer a eu la chance d'être oubliée de la mission Racine, tout comme Torreilles, où il n'y avait pas de station balnéaire ; le village de 300 cabanons sur le site du Bourdigou entre les deux communes a finalement été

détruit dans les années 1970 et l'Etat a récupéré les terrains libres de ces constructions illégales. Et la gestion en a été confiée au Conservatoire du Littoral à partir de 1992. Cela a permis ensuite d'envisager plus facilement le démantèlement des digues du Bourdigou (fleuve côtier).

Jean Favennec ajoute que la commune a la chance d'avoir une digue naturelle avec une plante dunaire qui permet à la plage de se prolonger. Les ganivelles semblent jouer un rôle efficace ce qui est aussi un bon point.

Suit un débat sur le projet de digue du port, qui aura des impacts sur la plage et pour lequel la DREAL avait estimé qu'il était surdimensionné. Il est prévu d'en réduire l'emprise pour transformer le port à bateaux par un parking à bateaux, en conservant l'obligation de 500% de compensation environnementale et en envisageant plus sérieusement la question des transits sédimentaires. Une nouvelle étude financée par PMM est annoncée.

Florent Meslard chef de projet Littoral à PMM, et Provence Lanzellotti, animatrice de l'Obscat, poursuivent la présentation du maire, obligé de s'absenter. Ils confirment qu'une nouvelle approche de gestion du site de la plage de Sainte-Marie est en cours, grâce aux observations de l'Obscat et à ses préconisations. Il y a quelques années encore, les rechargements en sable suffisaient mais depuis deux ans, le baladoir s'effondre, ce qui explique l'expérimentation de la pose des big bag sur la plage, qui se révèle plutôt positive. L'étape d'après est le réaménagement du secteur dans sa globalité cf. *livret guide p30 et 31 sur le cas de Sainte-Marie-la-Mer, sur le bilan sédimentaire du secteur et les conclusions du projet DUNEFONT*). Le nettoyage des plages est de moins en moins mécanisé et des zones ne sont plus nettoyées. Le parc naturel marin est un acteur de la sensibilisation au respect des laisses de mer.

Nicolas Robin, maître de conférences au laboratoire Cefrem de l'université de Perpignan, confirme toutefois la problématique des laisses de mer, déchets et bois flottés de plus en plus volumineux. Il y a-t-il des moyens de valoriser ces déchets et avec quelles pratiques de collecte (mécanique ou manuelle ?) ce qui suppose des personnels et des financements pour la réaliser ; ou faut-il mieux les laisser sur la plage avec les impacts positifs sur la morphologie de la plage (création de dune embryonnaire) et sur la faune et la flore qu'elles apportent.

Il présente le projet DUNEFONT (Horizon Europe 2024-2028), conçu pour améliorer la compréhension des systèmes hybrides dune-digue et optimiser leur mise en œuvre dans une perspective fondée sur les processus naturels (p.28 à 31), Sainte-Marie ayant été retenue comme site pilote. Il rappelle le contexte historique qui était lui-même un défi car il consistait à développer une station balnéaire en aval d'un port, qui crée un verrou sur la dérive sédimentaire. Le paysage devient figé par de gros équipements portuaires et l'évolution s'est aggravée car la commune s'est construite sur le delta de la Têt et a mis en place de nombreux épis. Il souligne en outre les conditions climatiques défavorables car le vent de terre entraîne le sable fin vers la mer et l'absence de marée pour ramener les sables de la mer vers la plage, souvent très étroite ; le climat très sec dès le mois de juin ne favorise pas non plus la revégétalisation qui retient les sables.

Les résultats après 3 ans d'étude et l'évaluation des travaux de renaturation entrepris par la commune et PMM, demeurent encore contrastés avec un constat « en l'absence d'un apport sédimentaire suffisant, même des mesures de restauration dunaire bien conçues, ne peuvent compenser un déséquilibre défavorable du budget sédimentaire côtier ». La solution la plus raisonnable : imaginer une recomposition spatiale.

Jean Favennec estime que Sainte-Marie est un cas très particulier et trouve que le rechargement de 7 000 M³ est un petit rechargement qui ne peut pas faire gagner de la plage en largeur. Il pense utile pour obtenir des résultats satisfaisants de recharger en sable la plage et la dune.

Patrick Bazin voit à ce jour des solutions transitoires et un recours à des solutions hybrides pour gagner du temps avant une recomposition spatiale d'envergure.

David Rosebery demande s'il y a des engagements à long terme des collectivités dans ce projet car il faut poursuivre la pérennisation des suivis expérimentaux pour avoir un vrai recul sur le long terme et les réponses risquent d'être différentes selon les pays et les conditions morphologiques, climatiques etc .

Nicolas Robin acquiesce car en France, les trois sites démonstrateurs retenus sont effectivement très différents en matière de dunes : Dunkerque (port), Soulac et Sainte-Marie-la-Mer. Il s'agira pour prolonger ces observations de voir si les financements pourront être pérennisés.

Provence Lanzellotti de l'ObsCat intervient pour présenter **le projet européen DUAL** transfrontalier, piloté par l'Université de Girona pour renforcer les échanges franco-espagnols pour la gestion du littoral. Le projet promeut la restauration des dunes dans les environnements urbains soumis à l'érosion au moyen de solutions fondées sur la nature, en intégrant la participation citoyenne.

Elle fait part d'une enquête sur les attentes des usagers sur la restauration dunaire en ville et sur les possibilités de coexistence des espaces urbanisés et des espaces naturels. Les sites de Leucate et d'Argelès-sur-mer ont été retenus dans le cadre de la démarche nationale autour de la recomposition des littoraux par la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (voir *livret guide p.32*).

Le groupe longe une plage, dont une partie réservée aux naturistes, pour aller jusqu'à l'embouchure de la rivière, le Bourdigou. Le maire de Torreilles, Guy Rouquié, nous y rejoint.

4^{ème} site L'embouchure du Bourdigou, Commune de Torreilles » (cf. *livret guide p.37 et suivantes*)

Le maire Guy Rouquié présente la situation du littoral de la commune de Torreilles dont il est élu depuis 23 ans et sa décision de procéder aux travaux de démantèlement des enrochements de la rivière du Bourdigou. Il se félicite aujourd'hui que les 6 kms de plages aient été oubliées de la Mission Racine. Le site que nous voyons a changé puisqu'il y avait il y a encore peu de temps 2 digues, construites en 1970, pour protéger du vent du sud-est et limiter les inondations dans la commune.



Embouchure du Bourdigou

« Le site en raison de l'implantation de jetées en enrochement au débouché du Bourdigou présentait une forte accumulation sédimentaire en amont-transit au sud et une forte érosion et recul du trait de côte en aval-transit au nord, entraînant la perte de 40 m de largeur de plage dans la partie nord. Ce premier exemple de démantèlement d'ouvrages maritimes devrait avoir un impact significatif sur l'évolution du trait de côte et sur la répartition des stocks sédimentaires de part et d'autre de l'embouchure du Bourdigou »

Il donne la parole à Mathieu Lenfant, chef de projet GIZC à PMM. Celui-ci confirme que la commune de Torrelles a pu s'appuyer sur PMMCU qui a la compétence sur la gestion intégrée du trait de côte et l'ingénierie nécessaire. Les ouvrages maritimes avaient profondément modifié le transit sédimentaire en perturbant les échanges entre la mer et le fleuve. Il faut se réjouir des choix politiques faits d'enlever les enrochements. L'opération s'est inscrite dans l'appel à projets du Ministère de la transition écologique, sur les solutions fondées sur la Nature (SFN). PMMCU lauréate de l'appel à projets 2024-2029 a reçu une subvention de 32 000 euros et la Région Occitanie et l'Etat (via le Plan littoral 21) ont complété le plan de financement pour un cout global de 650 00 euros. Un suivi scientifique a été prévu sur 5 ans afin de mieux apprécier le rétablissement du transit sédimentaire naturel, l'évolution de la biodiversité du site et le retour de la faune et de la flore sur le Bourdigou (*malheureusement squatté par des kitesurfeurs qui ont vite été délogés par la police municipale !*).

La zone étant sensible avec des nids de sternes et des plantations à préserver, il fallait veiller au cheminement des engins de déblaiement ; les blocs rocheux retirés du site ont été stockés à 15 kms et réutilisés par une commune voisine (Saint-Nazaire, de la même communauté de communes) qui a racheté ces déblais. 15 000 tonnes de blocs rocheux enlevés et 800 rotations de camions avec des périodes d'arrêt lors des fortes pluies et tempêtes. Le chantier a été réceptionné le 11 mars 2026. (*cf. les photos illustrant ces travaux*).

Les premiers résultats sont visibles et le maire s'en félicite et remercie l'équipe partenariale (PMM, Conservatoire du Littoral, Région et Etat) qui s'est chargée des travaux et des suivis.



Embouchure du Bourdigou (avant et après travaux)

Eric Palvadeau ajoute que ces travaux ont été l'occasion d'installer une caméra de suivi vidéo sur mat, pour mesurer les impacts morphologiques post-travaux et ce qui se passe lors des coups de mer au niveau du Bourdigou.

Raphaël Certain du CEFREM note que les premiers résultats sont encourageants et que le processus de renaturation s'est enclenché avec un recul de la côte d'environ 25 m au droit de l'embouchure qui était très ensablée ; une avancée du trait de côte de 50 m dans la proximité nord de l'embouchure et une ouverture/fermeture plus récurrente de l'embouchure qui limite les risques d'inondation et permet l'oxygénation du milieu.

Isabelle Hildwein fait un point sur l'appel à projets du ministère de la Transition Ecologique qui a été évoqué précédemment et lancé en 2024 (il s'agit d'un deuxième appel à projets). Les participants pourront consulter le site du ministère pour voir le bilan des précédentes réalisations. Elle est fière de voir, sur le terrain, le dernier site naturel de la côte catalane qui a pu bénéficier de cet appel à projets des SFN.

Les participants posent des questions sur ces travaux et les suivis dont les premiers effets semblent très positifs. **Jean Favennec** conclut en estimant que cela doit nous rendre modestes puisque la nature reprend ses droits !

Il est temps de terminer cette journée de terrain et le président Jean-Philippe Lacoste invite le groupe d'une cinquantaine de participants à rejoindre le bus. Il leur donne rendez-vous pour une matinée de réflexions sur les sites observés, le lendemain, vendredi 18 juin, à 9 heures précises, dans la salle de réunion de l'hôtel Kyriad Gare, 35 boulevard Saint-Aciscle, à Perpignan.

DÉBAT ET SYNTHÈSE DU VENDREDI 03 OCTOBRE APRES-MIDI



Jean Philippe Lacoste accueille les participants de cet atelier et les remercie de leur présence. Il leur demande d’excuser l’absence de Raphael Certain et de Nicolas Robin retenus par des obligations d’enseignement.

Cette matinée fait l’objet d’échanges sur les sites visités et à titre personnel, il se réjouit des réalisations concrètes observées sur le site du Bourdigou, dans la commune de Torrelles. Il a apprécié la présence des élus et leurs propos très impliqués sur l’avenir de leurs littoraux, « oubliés » hier de la Mission Racine mais cet oubli rend possible aujourd’hui le report des infrastructures touristiques et la recomposition spatiale.

La démonstration est probante : pour envisager une gestion dynamique de la bande côtière, il faut pouvoir disposer d’un espace de recul suffisant et cela vaut pour la côte sableuse comme pour la côte rocheuse où les phénomènes d’érosion affectent durablement le sentier littoral et posent la question du report possible de ce cheminement touristique important pour le territoire.

Le besoin d’éléments pertinents de connaissances a été rappelé à plusieurs reprises par les universitaires, soucieux d’un suivi régulier des observations de terrain pour conseiller les gestionnaires sur les bons choix à prendre et tirer ensuite des conclusions sur le bienfondé des choix d’aménagement. L’existence des deux observatoires, l’Obscat et l’Obsroc, est essentiel à ces données pour alimenter les stratégies locales.

Le bilan est à relativiser sans doute car reste posé le problème des financements à pérenniser car il semble plus aisé d’obtenir des financements dans le cadre de projets expérimentaux.

Puis il lance la discussion entre les participants sur les perspectives des situations et des problématiques rencontrées au cours de la journée de terrain.

Jean Favennec estime que depuis le temps qu’on réfléchit aux solutions fondées sur la nature, il trouve que les gestionnaires de la Côte Catalane sont plutôt en avance et il interroge les gestionnaires sur l’avancée des stratégies locales.

Fanny Puppinck évoque le SRADDET (schéma régional d’aménagement et de développement durable du territoire), document de planification régionale qui s’intéresse à la stratégie

sédimentaire des territoires. Dans le cadre de sa thèse, elle les a tous étudiés et elle trouve celui de la région Occitanie très documenté sur ces questions de sédiments, plus encore que celui de la région Nouvelle Aquitaine.

Provence Lanzellotti répond sur l'état d'avancement des stratégies : à l'échelle régionale, elle est en effet bien avancée mais à l'échelle locale, elle est en devenir ; un chef de projet va être recruté pour animer celle-ci en cohésion avec la stratégie régionale, en partant des données actuelles recueillies notamment par l'Obscat et après l'appel à projets du Cerema lancé en 2019, avec 17 projets retenus ; il a posé un diagnostic, commune par commune, croisant les enjeux et les projections à 2050. C'est une bonne base de connaissances. On espère, ajoute-t-elle, que les animateurs de stratégies, financés à 50% par la Banque des Territoires, joueront un rôle assez transversal.

Jean Favennec a retenu 3 points forts de cette stratégie qui suit les préconisations de l'Obscat :

- la restauration des dunes, déjà réalisée partiellement et en cours sur les 44 kms de côte ;
- la sensibilisation sur le nettoyage raisonné des plages en favorisant le maintien des laisses de mer et en dessinant de nouveaux tracés des accès piétons en zones urbaines. Le projet de recul vers l'arrière du baladoir va faire l'objet d'un site pilote, privilégié pour cette stratégie locale.
- et le retour à des rechargements en sable raisonnés. Les préconisations sur le rechargement en sable ont beaucoup évolué depuis dix ans et on ne recharge plus que là où il y a de forts enjeux et un gros déficit sédimentaire. Ces opérations sont coûteuses car il y a peu de prestataires et elles ne sont pas forcément nécessaires car pendant les mois d'hiver, la plage n'est pas fréquentée. A Sainte-Marie-la-Mer, ces rechargements ne concernent que deux mois de saison estivale et il est complexe de mesurer l'efficacité du rechargement de façon très fine. Ce sont des solutions transitoires.

Michel Guiu, représentant des Associations environnementales d'Argelès-sur-Mer (et des habitants du Racou où il vit), s'étonne que l'on ait minimisé le rôle impactant des ouvrages portuaires sur l'érosion et se réfère à des missions d'études menées dans les années 2000 à Saint-Cyprien et à Sainte-Marie-la-Mer. On veut encore agrandir le port d'Argelès-sur-Mer or le Racou est un site classé qui ne bénéficie d'aucune protection ! On recommence à reconstruire la digue nord, déjà effondrée il y a deux ans, et pour un coût de 10 millions d'euros et cela sans étude d'impact dit-il. Il ne comprend pas le silence de l'Obscat et du Parc marin dont il regrette les contradictions. Il estime qu'on devrait plus écouter les associations et recueillir des avis indépendants, dénonçant des conflits d'intérêt importants.

Jean Philippe Lacoste lui répond que les impacts des ports sur les rivages sont une évidence et que personne ne peut les nier. Il ne connaît pas les sujets locaux et ne peut en débattre.

Provence Lanzellotti connaît les positions de Monsieur Guiu et rétorque que l'Obscat ne peut se substituer à l'Etat qui gère le DPM. Certes, l'Obscat est financé par l'Etat, le Département et les EPCI mais il doit rester le plus neutre possible. Elle le rassure sur la prise en compte des impacts des travaux réalisés sur le rivage et ajoute que l'Obscat assure le suivi des rechargements avec les caméras installées sur le littoral, comme en a parlé Éric Palvadeau hier, sur le terrain. Cela permet d'identifier les points d'impact des ouvrages et d'accompagner les collectivités à trouver des solutions pour l'avenir.

Célin Fajon-Hervion, directrice à PMM intervient pour tempérer la discussion en rappelant que le littoral évolue très vite avec des conditions climatiques nouvelles qui rendent difficile de trouver les solutions idéales et de conseiller au mieux les élus. On s'appuie sur l'Obscat et des études récentes pour gérer des rivages en mouvement.

Guillaume GHESQUIERE de la société Artelia (qui a travaillé sur les ouvrages de défense à Wissant et à Lacanau) est très intéressée par les résultats du projet Dunefront dont il a été fait état la veille et de l'étude du Cefrem. Il s'interroge sur le rôle des ouvrages face aux houles et fait part de sa crainte qu'ils constituent des points durs renforçant à long terme les pressions.

Provence Lanzellotti lui répond qu'à Sainte-Marie-La-Mer, il y a déjà un système existant constitué d'une digue et d'une dune et que le projet européen va permettre de financer une modélisation qui sera un outil d'aide à la décision pour les gestionnaires de ces ouvrages.

Une discussion entre les participants s'engage sur le choix des stratégies à adopter entre le maintien des ouvrages de défense, (dignes, épis) et /ou le démantèlement comme on l'a vu sur le site du Bourdigou et également sur la temporalité des rechargements en sable.

François-Xavier Hallé, gestionnaire en charge de la Gemapi, tient à souligner l'acculturation des élus de la côte Catalane aux problématiques du littoral. Avant, les problématiques étaient délaissées mais depuis la création de l'Obscat et de l'Obsroc, on peut parler publiquement de ces questions et s'y intéresser réellement. Les solutions sont obligatoirement diverses sur la totalité du littoral concerné, les collectivités n'ayant pas toujours été responsables de ces ouvrages et les équipes municipales changent parfois ce qui compliquent la tâche puisqu'il faut reprendre les discussions sur les décisions à prendre.

Patrick Bazin se félicite de voir l'évolution des idées sur les SFN (solutions fondées sur la nature). Les élus rencontrés ont fait part eux-mêmes de leur prise de conscience au fil des années sur les modifications du trait de côte, justifiant pour l'un de reculer le baladoir (Edmond Jorda, maire de Sainte-Marie-la-Mer) et pour l'autre, Guy Rouquié au Bourdigou, de tout déblayer. Il comprend que les solutions soient progressives et mixtes, parfois transitoires et il se réjouit qu'elles reflètent une approche allant plus dans le sens du respect de la nature.

Fanny Puppinck revient sur la question posée par le représentant des associations et considère que ce que l'intervenant du Racou estime être une absence de démocratie, qui résulte, de son point de vue, du financement des collectivités. Elle remarque que les collectivités sont soumises à une fiscalité « perverse », fondée sur les taxes foncières des entreprises et donc favorable au développement de l'activité économique au détriment de mesures environnementales. Elle s'interroge aussi sur le devenir des déchets portuaires liés aux travaux d'aménagement et a apprécié la présentation du maire de Torreilles qui a bien géré les déblais engendrés par le démantèlement des digues du Bourdigou.

Jean-Philippe Lacoste donne la parole successivement à **Provence Lanzellotti pour une [présentation de l'Obscat](#)** et de [la démarche de la FNAU](#), puis à **François-Xavier Hallé pour l'Obsroc**, afin de revenir en détail sur leur présentation de terrain. cf. *le livret guide* et sur des exemples concrets de problématiques présentées aux élus à partir des observations recueillies.

Pour laisser à ceux qui repartent en TGV la possibilité de reprendre leur train, le président modifie l'ordre du jour et supprime son intervention sur les 40 ans de la Loi littoral (sa

contribution au rapport du Sénat au titre d'EUCC-France sera mise en ligne sur le site d'EUCC-France).

Il donne la parole à Isabelle Hildwein, représentante du Ministère de la Transition écologique pour conclure cette matinée. Elle fait le point sur les actualités du ministère et se réjouit d'avoir reçu dans la nuit l'annonce de la publication tant attendue du décret officialisant le texte de la SNGITC, Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, mise en ligne ce 19 juin 2026 et qui sera promulguée par décret (*décret publié le 20 août 2026*). Elle présente un nouvel outil, l'application web « *Le littoral de ma commune* » réalisée avec l'appui du CEREMA. Cet outil a pour objectif d'informer le grand public, à partir des données du Cerema mais aussi de l'ONF, du SHOM et de nombreux organismes publics. Le recensement de ces données va du national à l'échelle de la commune et au niveau local, l'information se présente sous forme d'une fiche identifiant la commune et les différents éléments la concernant (nature du trait de côte, falaise, sable, ouvrage portuaire, îles, écueils, plages de poche, évolution etc...). Ces données très précises sur l'accrétion, l'érosion et la submersion marine vont s'enrichir au fur et à mesure des collectes de données, comme celles des deux observatoires qui viennent de présenter leurs missions. Des liens sont faits avec d'autres sites comme Géorisques par exemple. Elle précise qu'il s'agit d'une première version qui sera améliorée pour la consultation et le contenu. Elle fait apparaître les fiches et commente les indications des diapositives à l'écran. [Consulter la présentation](#).

Un débat s'engage sur l'utilisation de cet outil et sur sa mise à jour :

Vincent Bawedin s'interroge sur la communication d'informations délicates au grand public. Il n'y est bien sûr pas opposé mais il est essentiel que les données soient sûres et vérifiées (cartographies des littoraux, des zones en accrétion ou érosion ; indications sur le bâti). Ainsi à Biscarrosse, les données sur les biens menacés datent d'il y a deux ans or la commune est dans une opération d'acquisition de biens à des fins de démolition ou de renaturation or ils n'apparaissent pas dans la liste des biens menacés établie par le Cerema. Il faut éviter que des personnes dans le déni se servent de cet outil officiel. Il y a débat devant la Justice donc il faut être prudents !

Patrick Bazin répond qu'il s'agit de données non à jour plutôt qu'inexactes et que celles-ci seront datées et non opposables si elles ne correspondent plus à la situation actuelle.

Provence Lanzellotti demande que les communes soient associées à cette démarche pour actualiser les travaux entrepris sinon cela va être flou.

Eric Palvadeau acquiesce sur la nécessité d'un volet qui précise que les fiches seront mises à jour au fur et à mesure de la collecte de nouvelles données.

Isabelle Hilwein les remercie de leurs réactions qu'elle va transmettre aux services concernés pour parfaire cette première version, qui doit être également complétée avec les communes des territoires ultramarins. Elle ajoute qu'un petit guide méthodologique est en préparation pour les communes qui vont préparer leurs stratégies locales.

Le président remercie chaleureusement tous les intervenants et leur souhaite un bon retour. Il remercie particulièrement les organisateurs et Sandrine Aubie qui a préparé avec Emilie du Centre de la Mer, le livret guide et les vidéos qui ont été très appréciées pour annoncer cet atelier.

Le prochain atelier se tiendra dans le Pas de Calais les 15 et 16 octobre 2026 et les éléments seront communiqués rapidement.

Liste des participants		
Nom	Prénom	Organisme
AUBIE	Sandrine	EUCC-France
AUBISSE	Sara	Région Occitanie
BAWEDIN	Vincent	Communauté de communes des Grands Lacs
BAZIN	Patrick	EUCC-France
BENETEAU	Luc	DREAL Occitanie
BEZERT	Guillaume	Office de l'Environnement de la Corse
BOUHADDANE-RAYNAUD	Myriam	CAUE du Gard
CABRIT	Amandine	DREAL Occitanie
CAMPMAS	Lucie	CEREMA
CANCEMI	Gianluigi	Office de l'Environnement de la Corse
CERTAIN	Raphaël	CEFREM UPVD
DESSALES	Florence	Conservatoire du littoral
DUPORT	Françoise	EUCC-France
DUPORT	Bertrand	EUCC-France
FAJON HERVIOU	Céline	EPCI
FAJULA	Tristan	Communauté de Communes Sud Roussillon
FAVENNEC	Jean	EUCC-France
FILLASTRE	Emanuelle	Isoal Ocean Groupe Isoal
GHESEQUIERE	Guillaume	ARTELIA
GIRARDOT	Paul	SeeBoost
GOURDON	Aurélie	BRGM
GUIU	Michel	Associations environnementales argelésiennes et FRENE 66 (Fédération d'associations catalanes)
HALLÉ	François-Xavier	Communauté de Communes des Albères de la Côte Vermeille et de l'Illobris
HILDWEIN	Isabelle	Ministère de la transition écologique
HOLIK	Clarisse	Le Bétay, plage boisée à sauvegarder
LACOSTE	Sylvie	EUCC-France
LACOSTE	Jean-Philippe	EUCC-France
LAIR	Christine	EUCC-France
LEFEBVRE	Manoé	Université de Montpellier, CEE-M
LENFANT	Mathieu	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
LICARI	Marie-Laure	Département des Pyrénées-Orientales
LOUBOUTIN	Marianne	SeeBoost
MAQUAIRE	Catherine	
MAQUAIRE	Olivier	Université de Caen Normandie
MESLARD	Florian	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
PALVADEAU	Eric	BRGM Occitanie
PILLET	Valentin	I-Sea
PUPPINCK	Fanny	EUCC France
RAGOT	Chloé	GIP Littoral
REY-VALETTE	Hélène	Université de Montpellier
RICHARD	Alexandre	Région Occitanie
RIERA	Léa	Université de Perpignan (UPVD)

ROBIN	Nicolas	Université de Perpignan CEFREM
RODE	Sylvain	Université de Perpignan (UPVD)
ROSEBERY	David	ONF
SANTINI	Clara	INRAE - CEE-M
TRMAL	Céline	CEREMA
VANDENBILCKE	Valentine	Parc naturel marin du golfe du Lion
ZSOLNAY	Nikola	Parc national de Port-Cros